

CHIFFRES CLÉS 2017

L'ENIM,
LE RÉGIME SOCIAL
DES MARINS



PROFIL DE NOS RESSORTISSANTS

L'élève

Un élève peut intégrer l'enseignement maritime dès 15 ans dans un lycée professionnel maritime.

Il doit s'affilier au régime de l'Enim.

Il peut ensuite poursuivre ses études par un BTS ou une formation supérieure à l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM). Un marin actif peut également suivre des formations au cours de sa carrière.



Gaël | 32 ans
2017-2018 : Préparation chef de quart passerelle 2e année, ENSM Le Havre
2015-2016 : Navigation 4e catégorie

Son parcours
2014 : Certificat d'initiation nautique
2014 : Certificat de formation de base à la sécurité
2015 : Certificat de formation spécifique à la sûreté
2016 : Certificat de matelot pont
2016/2017 : Préparation chef de quart passerelle 1re année



Le marin retraité

Un marin qui fait valoir ses droits pour la retraite en 2017 jouit de sa pension à partir de 57 ans en moyenne.

Dans le cas général en décembre 2017, le marin retraité a 73 ans, perçoit une pension basée sur 18 annuités d'activité, calculée sur la 7e catégorie et bénéficie de sa pension pendant environ 23 ans.

> s'il dispose de moins de 15 ans d'activité validés, sa catégorie est la 5e et il bénéficie de sa retraite pendant 20 ans en moyenne ;

> s'il dispose de 15 ans d'activité et plus validés, sa catégorie est la 9e et il bénéficie de sa retraite pendant 26 ans en moyenne.



Émile | 73 ans
2 enfants - Retraité
37,5 annuités - 7e catégorie

Son parcours
A exercé durant sa carrière les fonctions de matelot, matelot patron et marin pêcheur qualifié.

Genre de navigation :
Conchyculture et petite pêche.
Retraité à 55 ans.



Le marin actif

En moyenne en décembre 2017, le marin actif est âgé de 42 ans et travaille en 8e catégorie.

> Il peut exercer dans plusieurs secteurs de navigation au cours d'une année.

> Il exerce majoritairement dans les secteurs de la pêche et du commerce.

> 2 960 femmes marins ont exercé une activité en 2017, soit 7,6 % des marins actifs, majoritairement dans le secteur du commerce.



Olivier | 42 ans
1 enfant
Grade : Patron mécanicien
8e catégorie

Son parcours
Marin pêcheur qualifié depuis 1997 sur différents navires, il est désormais Patron mécanicien en 8e catégorie sur un chalutier de 13 mètres armé en pêche côtière.



La veuve (ou veuf) pensionné(e) vieillesse

Dans le cas général en décembre 2017, le (la) veuf(ve) du marin est âgé(e) de 77 ans, perçoit une pension de 7e catégorie basée sur 20 annuités d'activité et bénéficie de sa pension pendant environ 19 ans.

> Les pensions basées sur moins de 15 ans d'activité sont en moyenne de 5e catégorie. Le conjoint survivant jouit de cette pension pendant 16 ans en moyenne ;

> Les pensions basées sur 15 ans d'activité ou plus sont en moyenne de 8e catégorie. Le conjoint survivant jouit de cette pension pendant 20 ans en moyenne.

Simone | 77 ans
3 enfants - Veuve depuis août 2015 - 7e catégorie

Son parcours
Veuve d'un marin pensionné ayant navigué 31,5 annuités Matelot patron et Patron mécanicien dans les secteurs de la pêche côtière, la petite pêche et la conchyculture. Pensionné à 55 ans, il est décédé à 76 ans.

LES ACTIFS



30 400
marins actifs en décembre 2017

39 256
marins actifs en 2017

Source : Enim D-SID Lignes de services, traitements DMBLF 29 mars 2018

MARIN ACTIF :
Marin ayant eu au moins une ligne de service (activité) en 2017, à l'exception des codes positions 25, 64, 65, 69 et 98 (voir p.10).
Au cours d'une année, un marin peut exercer dans plusieurs genres de navigation, c'est pourquoi la somme des pourcentages est légèrement supérieure à 100.









Pêche	Commerce	Cultures marines	Plaisance professionnelle
44,3 %	41,6 %	12,9 %	5,3 %

Source : Enim D-SID Lignes de services, traitements DMBLF 29 mars 2018

> 44,3 % des marins ont exercé au moins une fois leur activité dans le secteur de la pêche au cours de l'année 2017.

CALCUL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Pour le calcul des contributions et cotisations sociales des marins et des employeurs dues à l'Enim, les marins sont classés d'après plusieurs critères dont leur fonction, leur qualification, les caractéristiques du navire, etc. en 20 catégories allant de 1 à 20. Le montant des contributions et cotisations sociales des marins et des employeurs est déterminé par application des taux prévus par la loi aux salaires forfaitaires correspondant aux catégories de classement.

Détail des secteurs d'activité

GENRE DE NAVIGATION

Commerce	Cultures marines	Pêche	Plaisance professionnelle
- Cabotage international - Cabotage national - Long cours - Lamage - Lamage navigation côtière - Navigation côtière - Pilotage - Remorquage cabotage international - Remorquage cabotage national - Remorquage long cours - Remorquage navigation côtière	- Conchyliculture pure - Conchyliculture petite pêche	- Culture marine petite pêche - Grande pêche - Pêche côtière - Pêche au large - Petite pêche	- Plaisance cabotage international - Plaisance cabotage national - Plaisance long cours - Plaisance navigation côtière

Répartition des marins actifs par catégorie en 2017

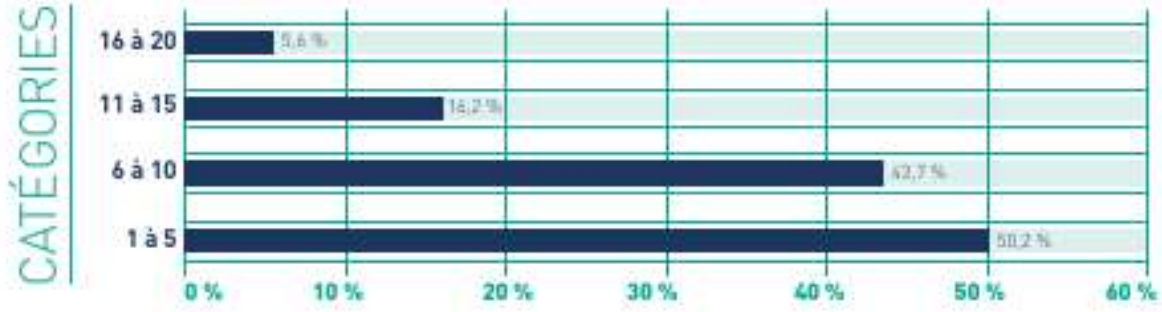

Source : Ersim D-SID Lignes de services, traitements DMRLF 29 mars 2018

> 16,2 % des marins ont exercé au moins une fois leur activité entre les catégories 6 et 10 au cours de l'année 2017.

Répartition des marins actifs par catégorie et par secteur d'activité en 2017

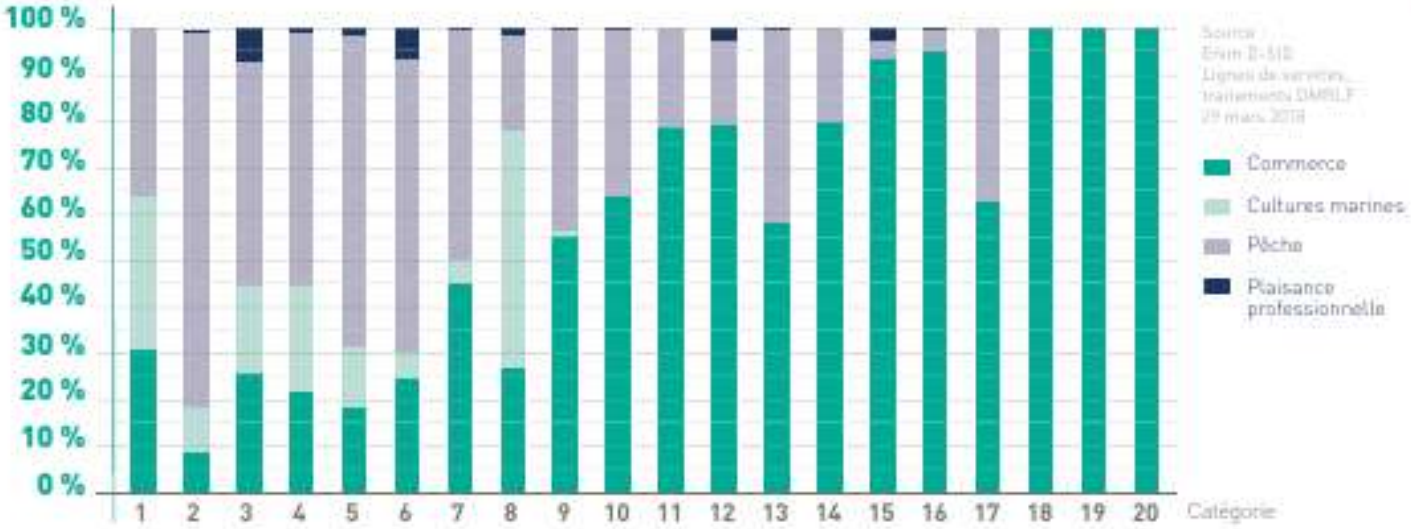

Source : Ersim D-SID Lignes de services, traitements DMRLF 29 mars 2018

> Parmi les actifs classés en catégorie 8 en 2017, 26,9 % de leur activité est réalisée au commerce, 51 % en cultures marines, 20,6 % à la pêche et 1,5 % à la plaisance professionnelle.

Durée d'activité par marin et secteur d'activité en 2017

Durée	Commerce	Cultures marines	Pêche	Plaisance professionnelle	Total
Moins de 3 mois	17,8 %	11,2 %	19,9 %	52,8 %	16,7 %
De 3 à 6 mois	12,8 %	9,4 %	11,8 %	22,7 %	12,2 %
De 6 à 9 mois	13,4 %	7,9 %	12,9 %	12,3 %	12,6 %
9 mois et plus	56,0 %	71,4 %	55,4 %	12,3 %	58,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Ersim D-SID Lignes de services, traitements DMRLF 29 mars 2018

> 52,8 % des marins actifs à la plaisance professionnelle en 2017 ont exercé cette activité pendant moins de 3 mois dans l'année. Par ailleurs, 58,5 % des marins sont actifs 9 mois et plus en 2017, quelle que soit leur activité.

LES ACTIFS

Répartition des marins actifs en Outre-Mer en 2017



Source : Enim D-SID | Ignes de services, traitements DMRLF, 29 mars 2018

Source * : SAM Polynésie Française, effectifs d'avril 2018

Source ** : SAM Nouvelle-Calédonie, 31 décembre 2017

Répartition des marins actifs en métropole en 2017



Source : Enim D-SID | Ignes de services, traitements DMRLF, 29 mars 2018

Un marin qui a été affilié dans 2 départements au cours de 2017 est comptabilisé une fois dans chaque département.

- Plus de 4 000 actifs
- De 3 000 à 3 999 actifs
- De 2 000 à 2 999 actifs
- De 1 000 à 1 999 actifs
- De 500 à 999 actifs
- Moins de 500 actifs

Saisonnalité de l'activité maritime selon le secteur d'activité depuis 2012

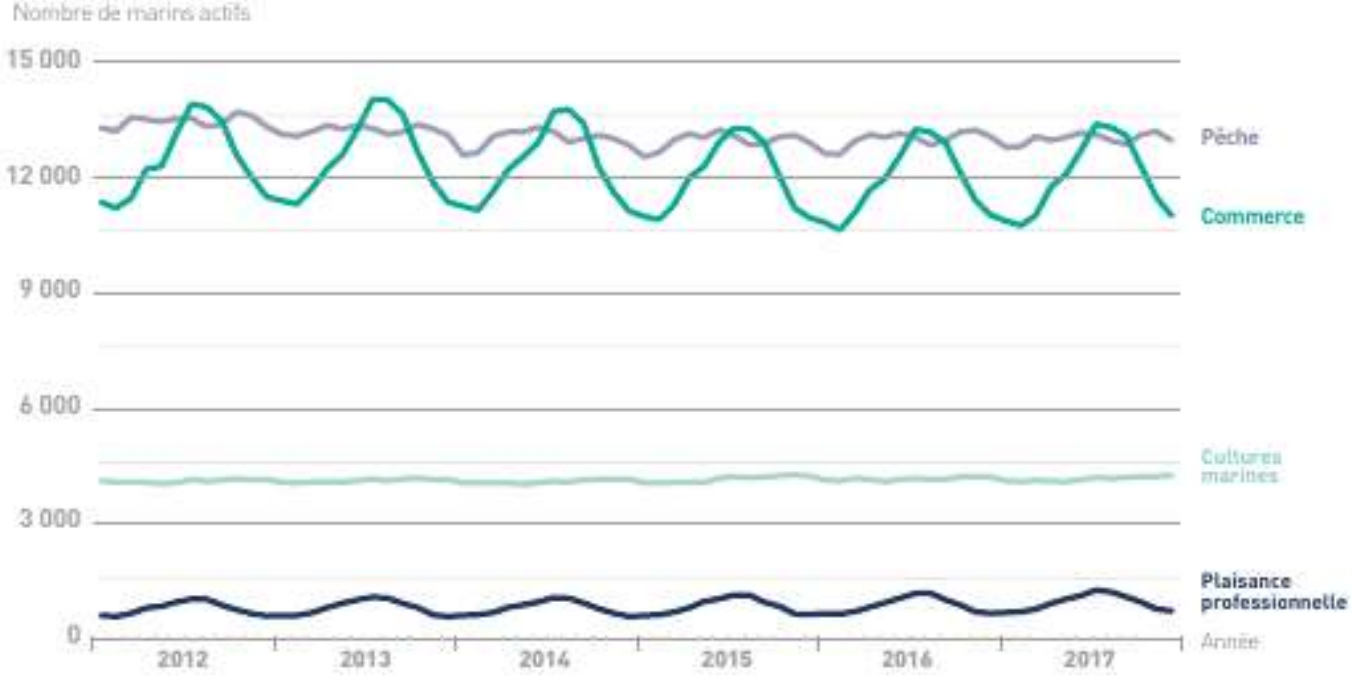

Chaque année, l'activité maritime connaît un effet de saisonnalité plus ou moins marqué selon le domaine d'activité. Le commerce et la plaisance professionnelle sont les activités dans lesquelles les fluctuations sont les plus fortes avec une activité accrue pendant l'été. De janvier à juillet 2017, le nombre d'actifs a augmenté de 16,9 % au commerce et de 63,5 % à la plaisance professionnelle.
Globalement, c'est à la plaisance professionnelle que la saisonnalité est la plus importante.

Source :
Enim D-SID
Lignes de services, traitements DMRLP
24 mars 2018

Pyramide des âges des actifs de 2017

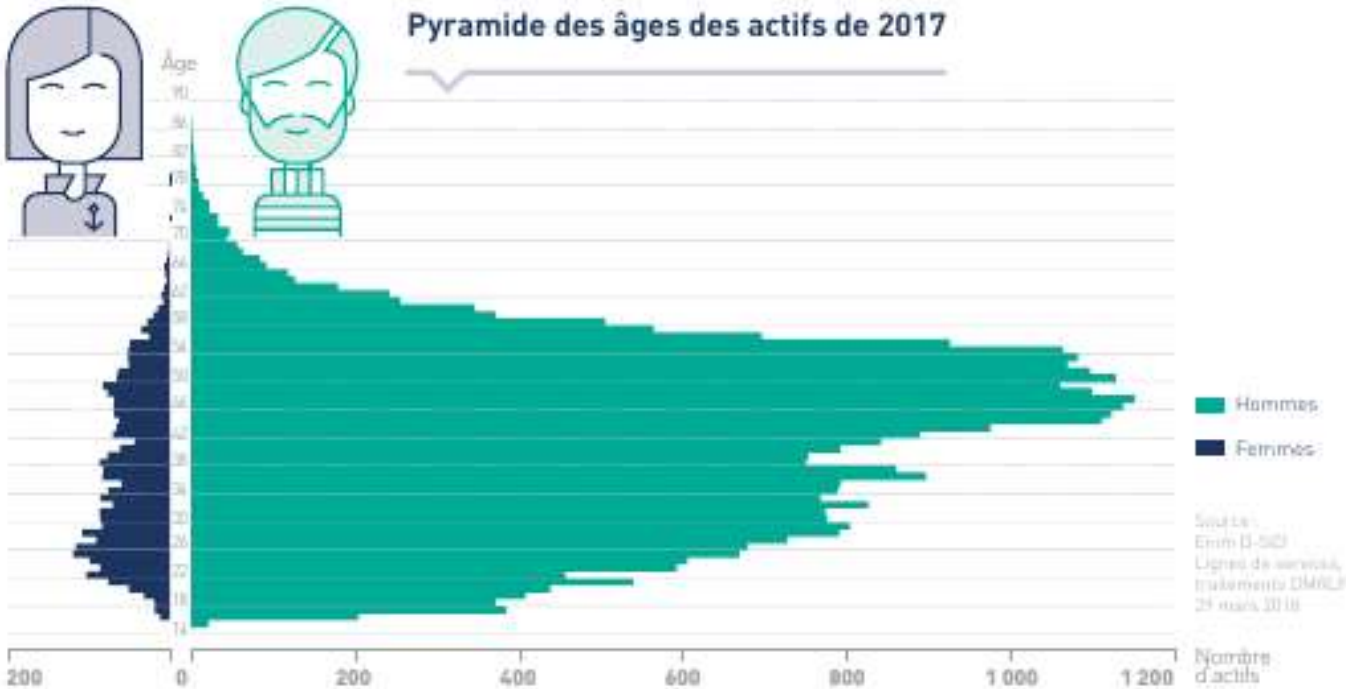

Source :
Enim D-SID
Lignes de services, traitements DMRLP
24 mars 2018

LES ACTIFS

Âge moyen des nouveaux marins par année d'affiliation

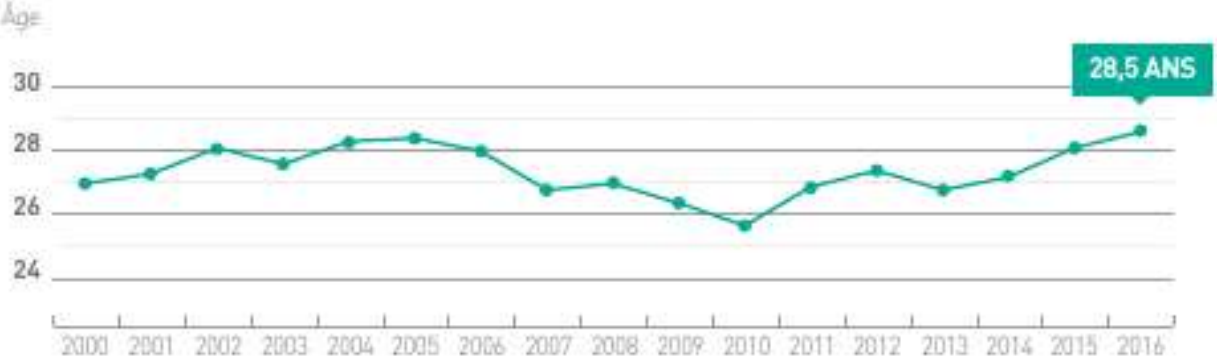

Source : D-SID Lignes de services traitements Enim DMRLF, avril 2018

DÉFINITIONS

POSITION : Lors de son activité professionnelle, un marin peut occuper différentes situations pouvant ouvrir des droits sur la retraite ou la prévoyance. Ces différentes situations sont appelées « positions ». Le code position est composé de 2 caractères numériques allant de 00 à 99 (source : Naïade).

NOUVEAU MARIN : Un nouveau marin est un marin nouvellement affilié et ayant au moins une ligne de service après son affiliation (hors positions 25, 64, 65, 69, 98).

25 : Position spéciale de guerre - 64 : Temps de versement de l'allocation de Cessation d'Activité Anticipée Amiante - 65 : Temps de versement de la Pension d'Invalidité Maladie - 69 : Services fictifs - 98 : Élèves des écoles non stagiaires de la formation professionnelle continue.

Nombre d'actifs pour un retraité en décembre



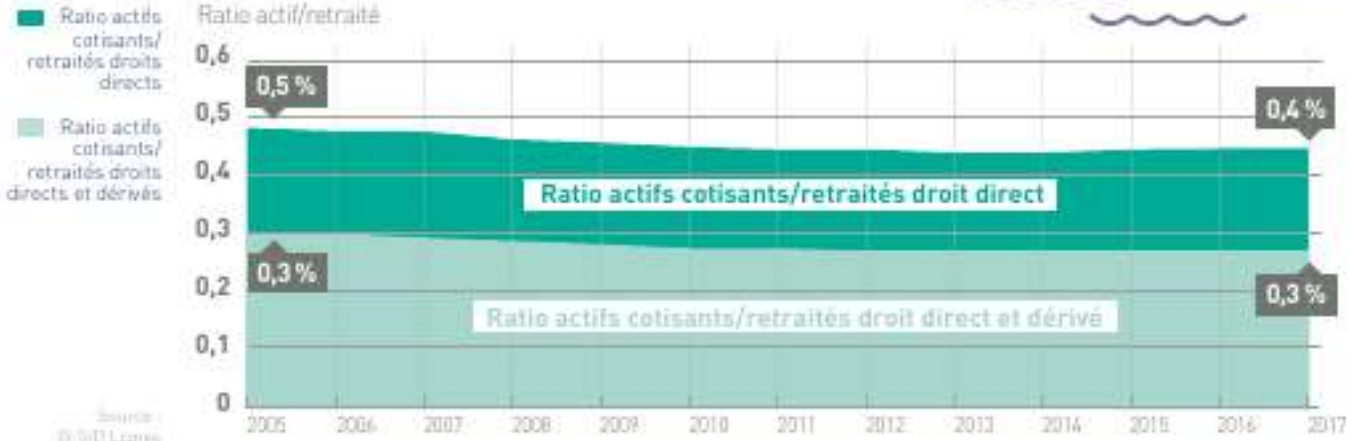

Source : D-SID Lignes de services et Pensions, traitements Enim DMRLF, avril 2018

En décembre 2017, on compte 0,3 actif pour 1 retraité à l'Enim contre 1,3 actif pour 1 retraité au régime général. Les effectifs de cotisants et de pensionnés sont les effectifs de décembre 2017.

FOCUS SUR LES FEMMES MARINS



2 960
femmes actives en 2017

+2%
par rapport à 2016

Au cours de l'année 2017, **2 960 femmes ont été dénombrées actives, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2016.**

Le secteur d'activité où le taux de féminisation est le plus élevé est **la plaisance professionnelle (15,6 %)**.

La plaisance professionnelle est le secteur d'activité où le nombre de femmes a augmenté le plus par rapport à 2016 (+ 6,8 %).

Cependant, **le commerce reste le secteur d'activité où le nombre de femmes marins est le plus important (1 738 pour 314 à la plaisance professionnelle).**

Source :
Enim D-SID
Logiss de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

Taux de féminisation des marins actifs en 2017

Plaisance professionnelle	Cultures marines & conchyliculture	Commerce	Pêche
15,6 %	12,9 %	11 %	1,5 %
+6,8 %	+3,1 %	+3,1 %	+0,4 %

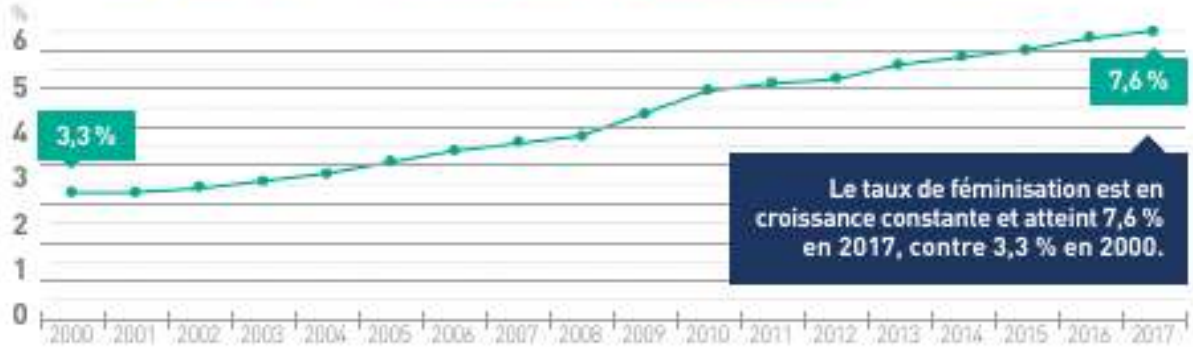

Le taux de féminisation est en croissance constante et atteint 7,6 % en 2017, contre 3,3 % en 2000.

Source :
Enim D-SID
Logiss de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

Répartition des femmes marins par catégorie



Source :
Enim D-SID
Logiss de services,
traitements DMRLF
29 mars 2018

Plus de 7 femmes marins sur 10 ont navigué entre les catégories 1 et 5 en 2017 (48 % ont navigué en catégorie 3).

LES RESSORTISSANTS MALADIE

La population protégée en décembre 2017

68 718
Hommes
soit 72 %

+

27 351
Femmes
soit 28 %

96 069
Affiliés maladie*

Âge moyen : 52 ans

73 357
Assurés
(Actifs ou Pensionnés)

+

22 712
Ayants droit

* Hors affiliés de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

Source : Erasme, traitements Enim DMRLF, avril 2018

Pyramide des âges des affiliés maladie en décembre 2017

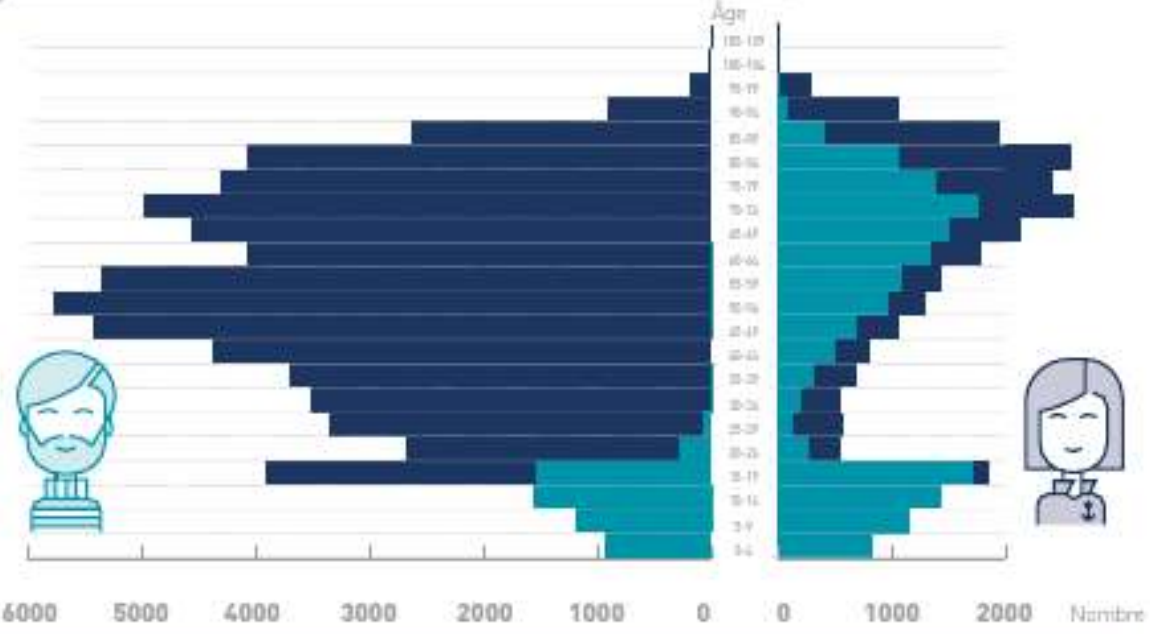

Source : Erasme, traitements Enim DMRLF, avril 2018

1 790
Bénéficiaires de la CMU-C
au 30/11/2017

BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C : COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C à l'Enim est de 1 790 au 30/11/2017* contre 4,86 millions au Régime Général (RG) au 31/10/2017**.

Les bénéficiaires de la CMU-C ont diminué de 2,2 % à l'Enim pour l'ensemble du territoire par rapport à 2016. Cette diminution se décompose entre une baisse de 0,8 % des bénéficiaires en métropole et une baisse de 3,6 % des bénéficiaires dans les DROM.

Pour les bénéficiaires du RG, une baisse de 1 % est constatée par rapport au mois d'octobre 2016 (- 0,3 % en métropole et -5,8 % dans les DROM).

La part des bénéficiaires de la CMU-C ayant fait le choix d'un organisme complémentaire pour la gestion de leurs droits est de 4,2 % à l'Enim au 30/11/2017 et de 9,5 % au régime général au 31/10/2017.

* Source : Erasme, Traitement DMRLF, avril 2018

** Source : Lettre au bord de financement de la couverture maladie universelle n°78

Répartition des affiliés maladie vivant hors métropole en décembre 2017

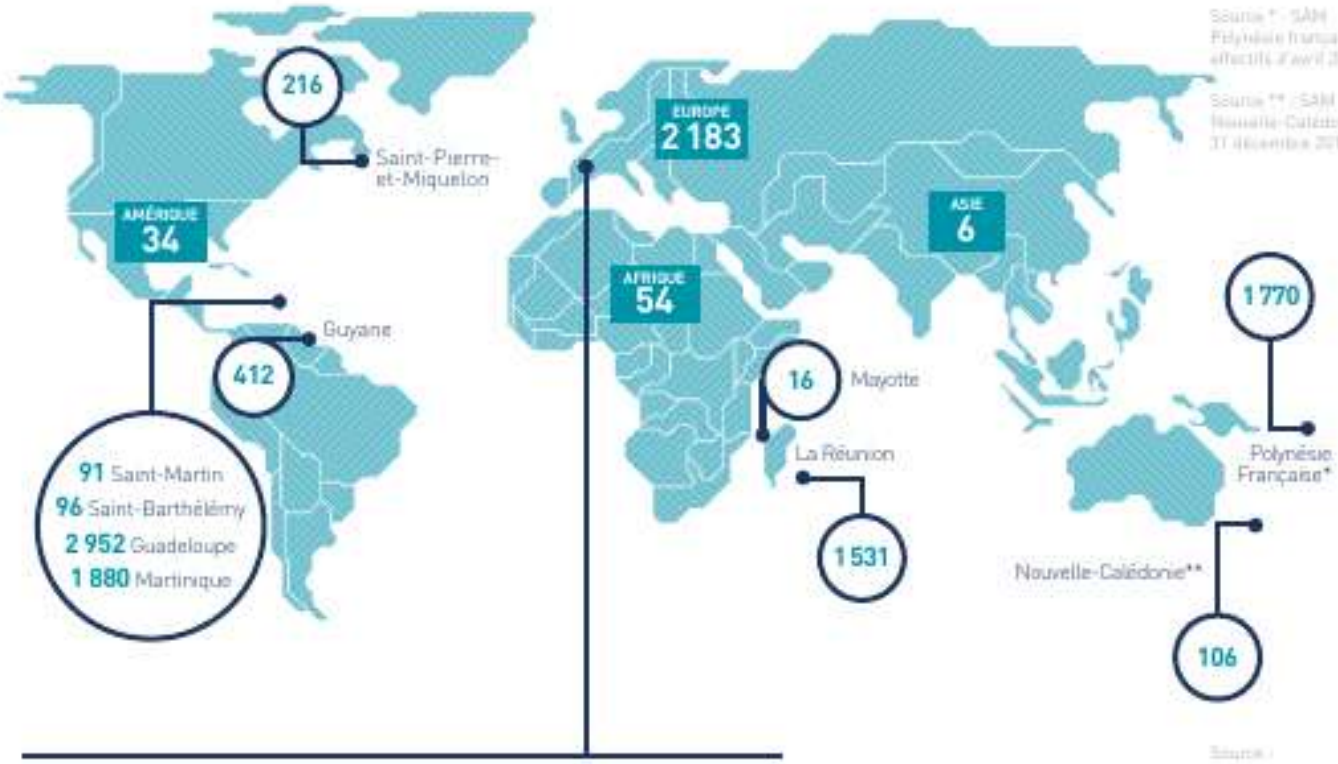

Source * : SAM Polynésie française, effectifs d'avril 2018.

Source ** : SAM Nouvelle-Calédonie, 31 décembre 2017.

Source : Erasme, traitements Erasm DNRLF, avril 2018.

Répartition des affiliés maladie vivant en métropole en décembre 2017

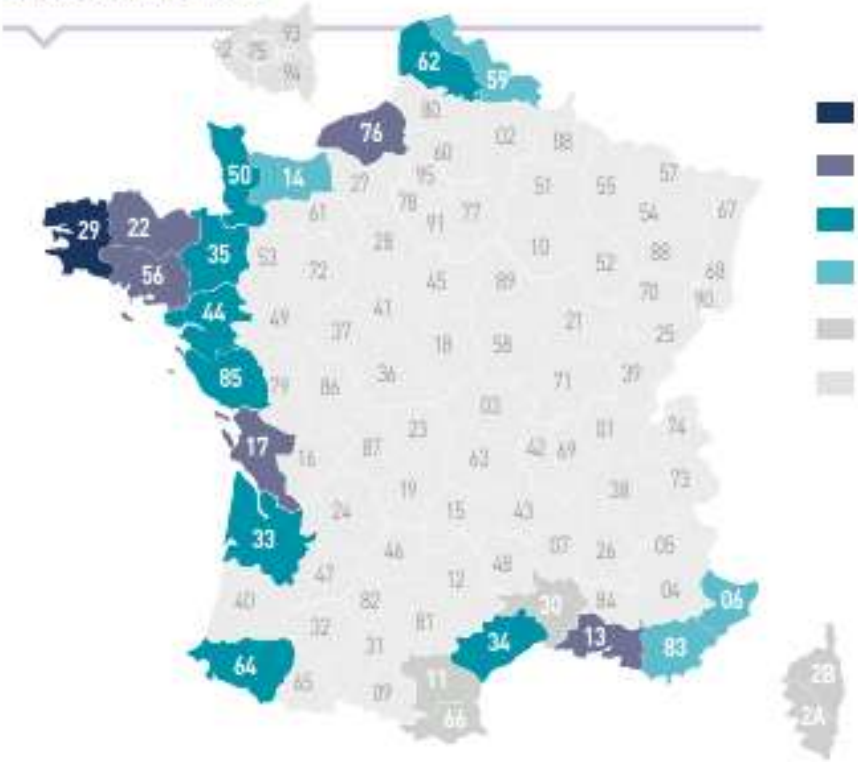

- Plus de 13 000 affiliés
- De 5 000 à 7 999 affiliés
- De 2 500 à 4 999 affiliés
- De 1 000 à 2 499 affiliés
- De 500 à 999 affiliés
- Moins de 500 affiliés

Source : Erasme, traitements Erasm DNRLF, avril 2018.

LES RESSORTISSANTS MALADIE

Répartition de la population protégée* en décembre 2017

Source : Ensemble, traitements Enim DNRLF, avril 2018

* Population protégée = consommants + non consommants

96 069
Affiliés maladie

88 %
consommants

+

12 %*
non consommants

71 % Hommes
29 % Femmes

Âge moyen
54 ans

79 % Hommes
21 % Femmes

Âge moyen
37 ans

DÉFINITION : **UN CONSOMMANT** est un affilié de décembre 2017 qui a eu au moins une dépense de santé en tout ou partie remboursée dans l'année 2017.

* À titre de comparaison, la part des affiliés maladie non consommants est de 7% en moyenne tous régimes confondus.

Répartition des affiliés et consommants par tranche d'âge

Source : Ensemble, traitements Enim DNRLF, avril 2018



88,3 %
Part des consommants.

77,8 %
Affiliés de 29 ans et moins ayant consommé dans l'année.

84,8 %
Affiliés entre de 30 et 59 ans ayant consommé dans l'année.

96,4 %
Affiliés de 60 ans et plus ayant consommé dans l'année.

VOLUME DES FEUILLES DE SOINS

Source : Ensemble, traitements Enim DNRLF, avril 2018

2 390 000
feuilles de soins électroniques traitées

145 000
feuilles de soins papier traitées

Montant annuel moyen remboursé par affilié par tranche d'âge

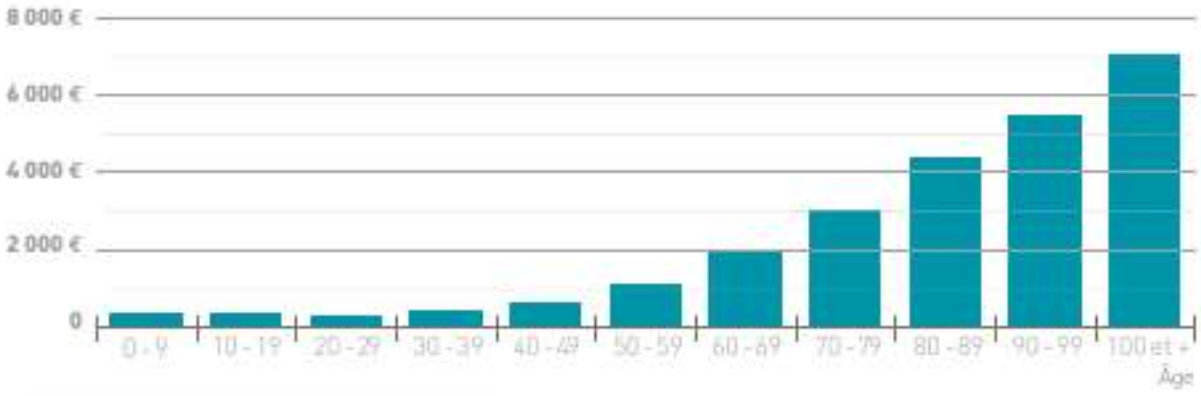

Source : Etam Erasme, traitements DMRLF, avril 2018

Évolution des dépenses de santé

Types de prestations	2016	2017	ÉVOLUTION en %	ÉVOLUTION en %
Soins de ville	168,59 k€	161,84 k€	- 6,75 k€	- 4,0 %
Établissements service public	139,80 k€	135,85 k€	- 3,95 k€	- 2,8 %
Établissements médico-sociaux	26,46 k€	27,09 k€	0,63 k€	2,4 %
Établissements sanitaires privés	23,65 k€	23,06 k€	- 0,59 k€	- 2,5 %
Prestations en espèces (PE)	21,57 k€	19,25 k€	- 2,32 k€	- 10,8 %
Soins à l'étranger	0,07 k€	0,08 k€	0,01 k€	6,9 %
Prestations d'incapacité permanente	50,25 k€	50,32 k€	0,07 k€	0,1 %
Total	430,40 k€	417,49 k€	- 12,91 k€	- 3,0 %

Source : Etam Sirapa, traitements DMRLF, 10 avril 2018

Répartition des dépenses de santé par type de prestation

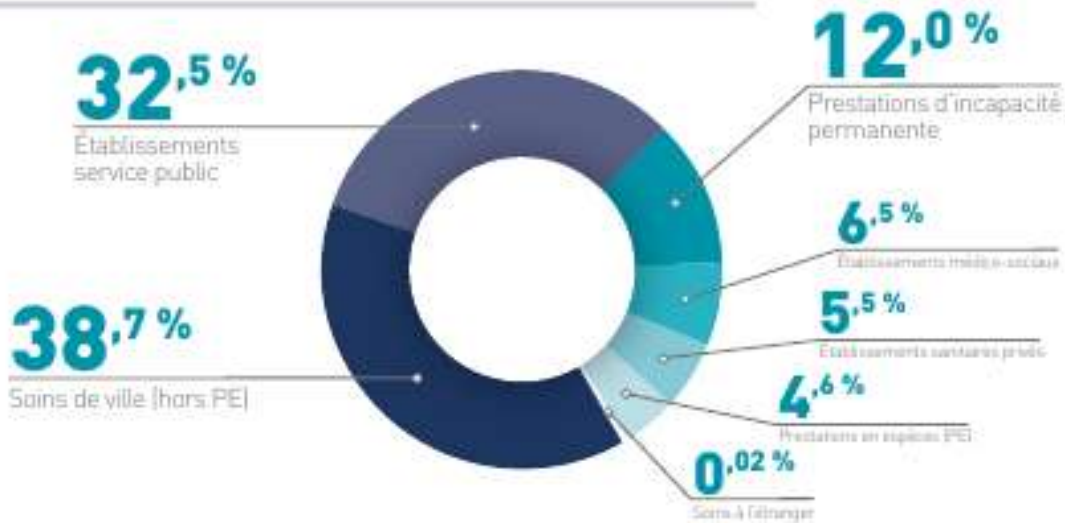

Source : Etam Sirapa, traitements DMRLF, 10 avril 2018

LES RESSORTISSANTS MALADIE

Répartition des accidents du travail maritime (ATM*) par secteur d'activité

2 123
ATM en 2017

Source : Enim PE, traitements DMRLF, 7 juin 2018

410 ATM
sans arrêt

+

1 713 ATM
avec arrêt

L'année 2017 de référence est celle de l'accident.

* Les ATM incluent les accidents de trajet.

Répartition des 2 123 accidents du travail maritime (ATM) par secteur d'activité en 2017

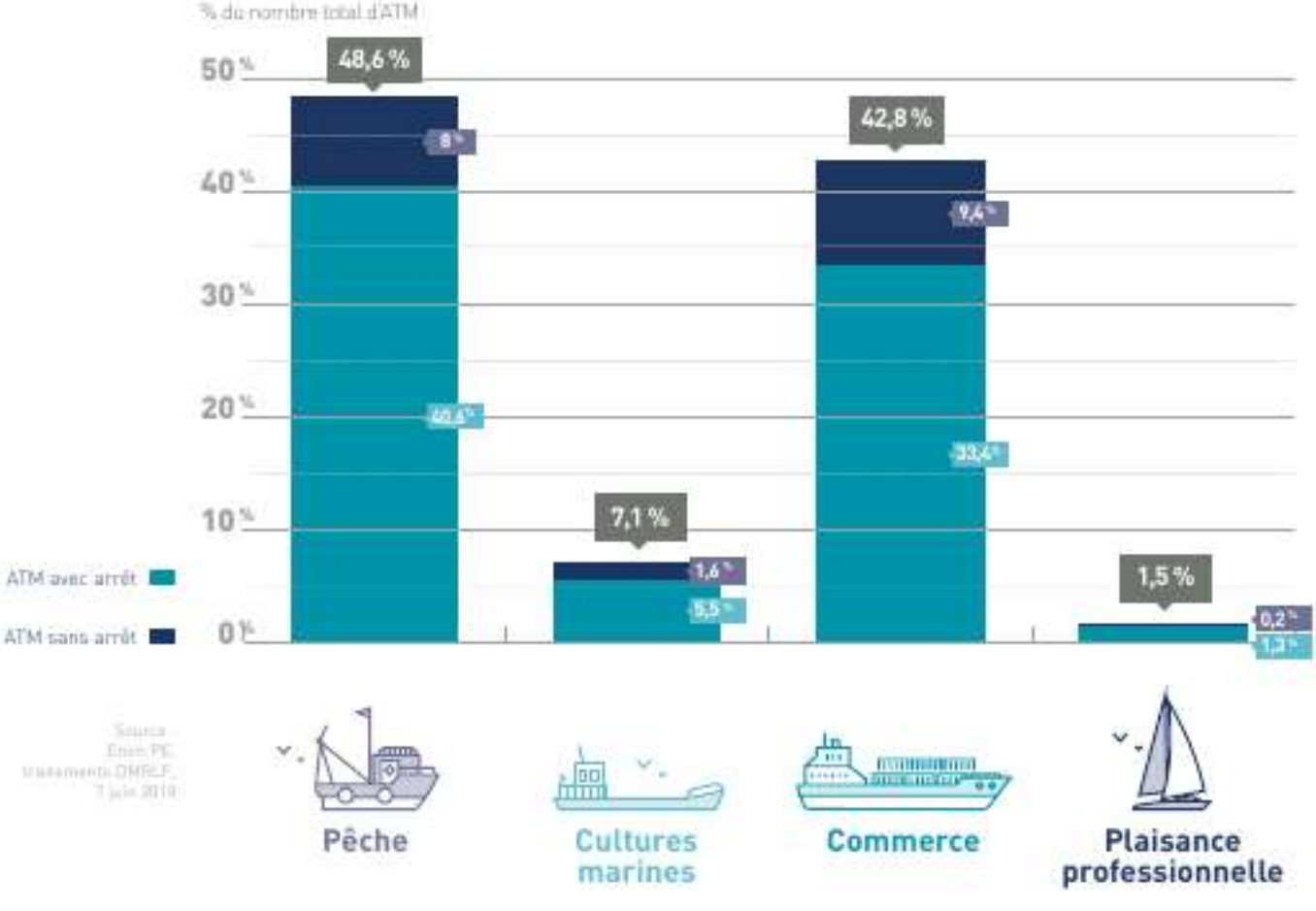

Source : Enim PE, traitements DMRLF, 7 juin 2018

Répartition du nombre de jours de service des marins actifs par secteur d'activité en 2017

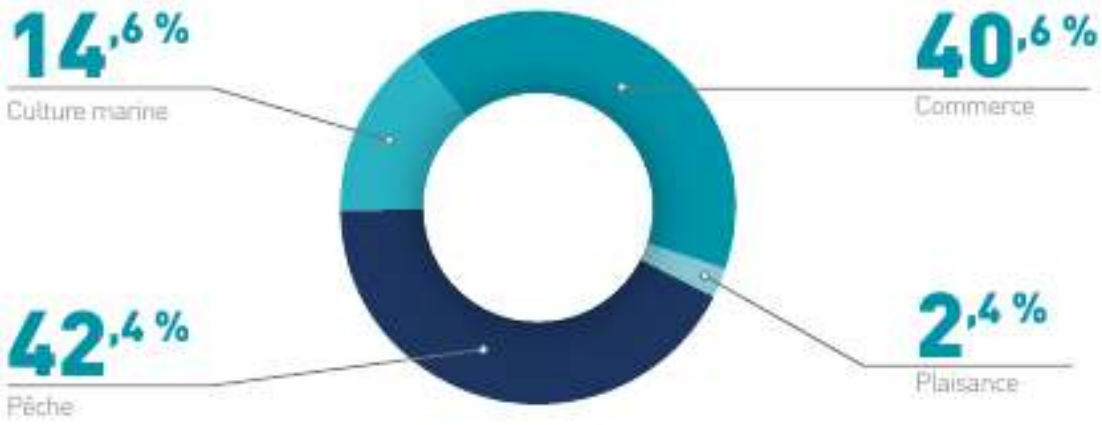

Source : Enim D-520 Lignes de services, traitements DMRLF, 24 mars 2018

Secteur d'activité	ATM EN NOMBRE		
	ATM avec arrêt	ATM sans arrêt	Total
Pêche	862	170	1 032
Culture marine	115	35	150
Commerce	708	200	908
Plaisance professionnelle	28	5	33
Total	1 713	410	2 123

Source : Enim PE, traitements DMRLF, 7 juin 2018

Secteur d'activité	INDICE DE FRÉQUENCE DES ATM POUR 100 ETP* EN 2017		
	ATM avec arrêt	ATM sans arrêt	Total
Pêche	7,4 %	1,5 %	8,9 %
Culture marine	2,9 %	0,9 %	3,8 %
Commerce	6,4 %	1,8 %	8,2 %
Plaisance professionnelle	4,2 %	0,7 %	4,9 %
Tous secteurs d'activité confondus	6,3 %	1,5 %	7,8 %

*Un ETP équivaut à 360 jours de durée de services (toute position) dans l'année.

Source : Enim PE, traitements DMRLF, 7 juin 2018

Répartition des maladies professionnelles (MP) 2017 par secteur d'activité

131 MP en 2017

66 MP sans arrêt + **65 MP avec arrêt**

L'année 2017 de référence est celle de l'année du Certificat Médical Initial.

Source : Enim PE, traitements DMRLF, 7 juin 2018

LES PENSIONNÉS



114 892 =
pensionnés en décembre 2017

8 171
pensionnés invalidité

+

112 011
pensionnés vieillesse

–

5 290
Multipensionnés
cumulant invalidité et vieillesse

Source : Enim D-SID Penhe, traitements DMRLF, mars 2018

DÉFINITION : Un bénéficiaire est **multipensionné** lorsqu'il perçoit plusieurs pensions de l'Enim. 6 004 ressortissants sont multipensionnés.

Pyramide des âges des pensionnés en décembre 2017

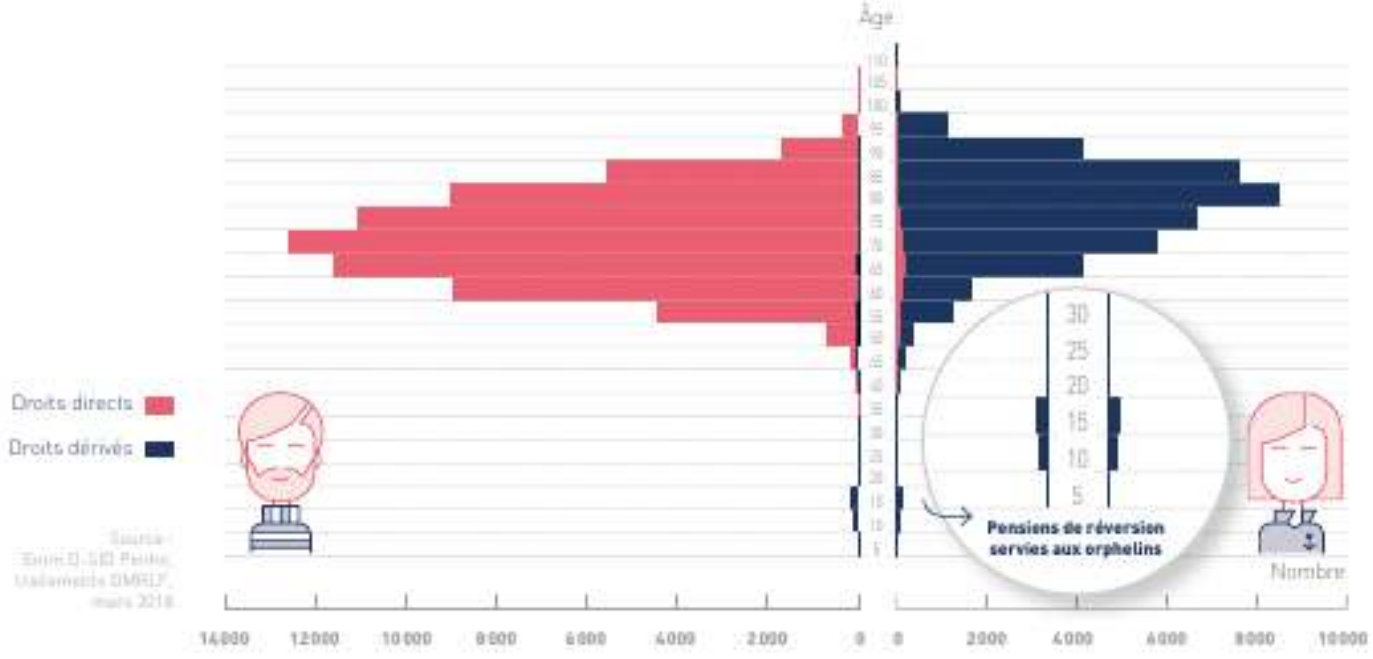

Source : Enim D-SID Penhe, traitements DMRLF, mars 2018

Répartition des pensionnés vivant en Outre-Mer en décembre 2017

Source : Enim D. SID Pentir, traitements DMRLF, mars 2018



Répartition des pensionnés vivants en métropole en décembre 2017

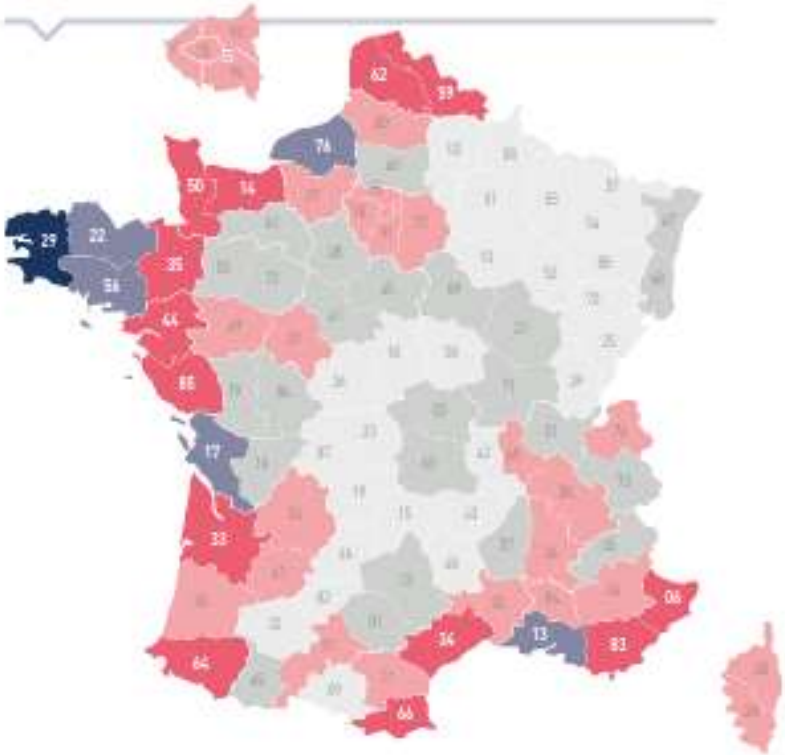

4 071

pensionnés vivant à l'étranger

(hors Métropole et Outre-Mer)

- Plus de 14 000 pensionnés
- De 6 000 à 8 999 pensionnés
- De 1 200 à 5 999 pensionnés
- De 200 à 1 199 pensionnés
- De 100 à 199 pensionnés
- Moins de 100 pensionnés

Source : Enim D. SID Pentir, traitements DMRLF, mars 2018

LES PENSIONS

Répartition des pensions de retraite et d'invalidité en décembre 2017

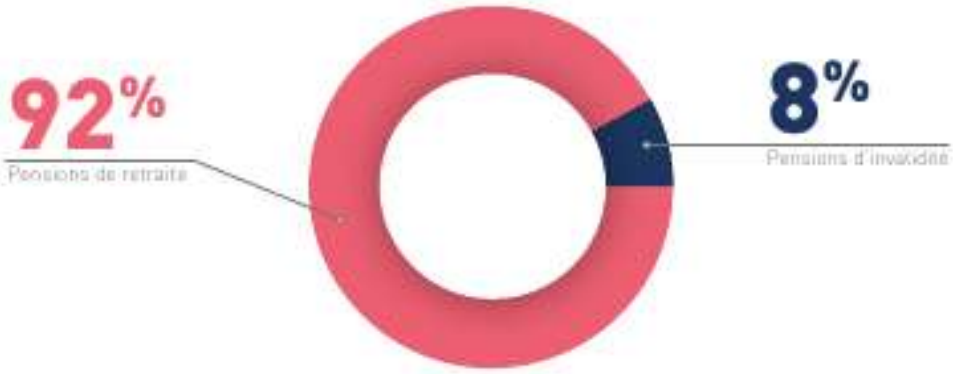

Source : Etat-Major de la Marine, Bureau Solde, Pensions, Traitements DMRLF, mars 2018

Volume des pensions de retraite et d'invalidité en décembre 2017

		Droit direct (Marins)	Droit dérivé (Ayants droit)	Total
Pensions de retraite	Nombre de pensions liquidées en décembre 2017	**67 960**	**44 587**	**112 547**
	Nouvelles pensions liquidées dans l'année	2 410	2 348	4 758
	Pensions suspendues* dans l'année	2 866	2 338	5 204
Pensions d'invalidité	Nombre de pensions liquidées en décembre 2017	**6 838**	**2 632**	**9 470**
	Nouvelles pensions liquidées dans l'année	269	35	304
	Pensions suspendues* dans l'année	249	91	340
Total des pensions	Nombre de pensions liquidées en décembre 2017	**74 798**	**47 219**	**122 017**
	Nouvelles pensions liquidées dans l'année	2 679	2 383	5 062
	Pensions suspendues* dans l'année	3 115	2 429	5 544

Source : Etat-Major de la Marine, Bureau Solde, Pensions, Traitements DMRLF, mars 2018.

* Une pension est suspendue si le marin décède ou si sa situation a changé.

Caractéristiques des pensions servies en décembre 2017

		PENSIONS DE RETRAITE		PENSIONS D'INVALIDITÉ
		Catégorie moyenne	Durée de cotisation moyenne (en annuités)	Catégorie moyenne
Droit direct (Marins)	Toutes pensions	7ème	18	7ème
	Dont pensions d'ancienneté *	10ème	33	Sans objet
Droit dérivé (Ayants droit)	Toutes pensions	7ème	20	7ème
	Dont pensions d'ancienneté *	9ème	33	Sans objet
Total (droit direct + droit dérivé)	Toutes pensions	7ème	19	7ème
	Dont pensions d'ancienneté *	10ème	33	Sans objet

Source : Etat-Major de la Marine, Bureau Solde, Pensions, Traitements DMRLF, mars 2018

* Pensions d'ancienneté à 50, 52,5 et 55 ans.

Évolution des montants bruts des pensions d'invalidité et de retraite servies en décembre par type de bénéficiaire

Source : Ener D, SID Pensions, Pension, traitements DMR.L.F, 12 juin 2018

	Droit direct (Marins)					Droit dérivé (Ayants droit)				
PENSIONS D'INVALIDITÉ	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Rente Accident Travail Maritime	259 €	259 €	260 €	205 €	204 €	811 €	828 €	842 €	854 €	865 €
Allocation de Cessation Anticipée d'Activité Amiante	1926 €	1698 €	1632 €	1572 €	1565 €					
Pension d'Invalidité Maladie	935 €	945 €	943 €	943 €	957 €	110 €	115 €	126 €	127 €	150 €
Pension d'Invalidité Maladie Professionnelle	484 €	470 €	502 €	493 €	482 €	1361 €	1397 €	1420 €	1436 €	1453 €
Total pensions d'invalidité	335 €	334 €	336 €	275 €	277 €	903 €	928 €	945 €	961 €	977 €
PENSIONS DE RETRAITE	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Ancienneté à 50 ans	1356 €	1356 €	1359 €	1357 €	1367 €	654 €	657 €	662 €	668 €	677 €
Ancienneté à 52,5 ans	1872 €	1877 €	1881 €	1884 €	1900 €	963 €	965 €	970 €	971 €	983 €
Ancienneté à 55 ans	1642 €	1643 €	1644 €	1992 €	2011 €	768 €	770 €	773 €	949 €	961 €
Anticipée	1330 €	1325 €	1320 €	1317 €	1325 €	751 €	752 €	754 €	754 €	761 €
Proportionnelle	NC	NC	NC	873 €	880 €	NC	NC	NC	432 €	436 €
Spéciale	196 €	195 €	193 €	192 €	193 €	121 €	121 €	121 €	120 €	121 €
Autre *	743 €	785 €	834 €	706 €	803 €	186 €	191 €	201 €	209 €	217 €
Total pensions de retraite	955 €	952 €	948 €	944 €	948 €	513 €	510 €	509 €	506 €	505 €

> Sur les pensions du Régime de Prévoyance des Marins (RPM) : Les rentes ATM faisaient l'objet avant 2016 d'une seule pension pour plusieurs accidents. Depuis 2016, une pension est associée à un seul accident, c'est pourquoi le montant moyen de ce type de pension a fortement diminué en 2016 et leur nombre a augmenté (tableau ci-dessous).

> Sur les pensions de l'Assurance Vieillesse des Marins (AVM) : Le mode de gestion des pensions ayant évolué en 2016, les pensions proportionnelles et de conjoints collaborateurs sont désormais distinctes des autres types de pensions, alors qu'elles se confondaient auparavant avec d'autres types. Ainsi, les pensions proportionnelles sont enregistrées avant 2016 en pensions d'ancienneté à 55 ans. Leur montant moyen est plus faible que le montant moyen des pensions d'ancienneté à 55 ans. La distinction des deux types de pensions génère une augmentation du montant moyen des pensions d'ancienneté à partir de 2016.

Nouvelles pensions par type et année

Source : Ener D, SID Pensions, Pension, traitements DMR.L.F, 12 juin 2018

	Droit direct (Marins)					Droit dérivé (Ayants droit)					Total				
PENSIONS D'INVALIDITÉ	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Rente Accident Travail Maritime	123	103	105	148	126	20	21	19	22	15	143	124	124	170	141
Allocation de Cessation Anticipée d'Activité Amiante	22	18	11	9	17	0	0	0	0	0	22	18	11	9	17
Pension d'Invalidité Maladie	43	54	30	59	55	0	0	0	0	0	43	54	30	59	55
Pension d'Invalidité Maladie Professionnelle	61	46	46	60	71	31	24	13	19	20	92	70	59	79	91
Total pensions d'invalidité	249	221	192	276	269	51	45	32	41	35	300	266	224	317	304
PENSIONS DE RETRAITE	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Ancienneté à 50 ans	72	73	53	68	77	111	126	137	102	136	183	199	190	170	213
Ancienneté à 52,5 ans	72	81	64	74	77	78	82	104	94	96	150	163	168	168	173
Ancienneté à 55 ans	772	763	793	643	563	830	885	834	605	556	1602	1648	1627	1248	1119
Anticipée	145	122	126	105	102	105	89	101	90	102	250	211	227	195	204
Proportionnelle	0	0	0	188	259	0	0	0	174	232	0	0	0	362	491
Spéciale	1121	1022	1179	1205	1258	877	989	930	902	911	1998	2011	2109	2107	2169
Autre *	64	61	45	83	74	262	316	310	274	315	326	377	355	357	389
Total pensions de retraite	2246	2122	2260	2366	2410	2263	2487	2416	2241	2348	4509	4609	4676	4607	4758
TOTAL	2495	2343	2452	2642	2679	2314	2532	2448	2282	2383	4809	4875	4900	4924	5062

Répartition des pensions selon leur type en décembre 2017

		Droit direct (Marins)	
PENSIONS D'INVALIDITÉ	Accident Travail Maritime	5 907	**4,8 %**
	Allocation de Cessation Anticipée d'Activité Amiante	32	**0,0 %**
	Pension d'Invalidité Maladie	432	**0,4 %**
	Pension d'Invalidité Maladie Professionnelle	467	**0,4 %**
	Nombre de rentes d'invalidité	**6 838**	**5,6 %**
PENSIONS DE RETRAITE	Ancienneté à 50 ans	3 645	**3,0 %**
	Ancienneté à 52,5 ans	4 175	**3,4 %**
	Ancienneté à 55 ans	16 557	**13,6 %**
	Anticipée	3 738	**3,1 %**
	Proportionnelle	7 127	**5,8 %**
	Spéciale	31 540	**25,8 %**
	Autre *	1 178	**1,0 %**
	Nombre de pensions de retraite	**67 960**	**55,7 %**
NOMBRE TOTAL DE PENSIONS		**74 798**	**61,3 %**

Source : Enim D.SID Pentes, traitements DNRLF, mars 2018

* Pension temporaire d'orphelin ou d'attente à 10 %, pension de conjoint collaborateur, pension de coordination, pension substituée, allocation annuelle proportionnelle, allocation aux travailleurs salariés

Minimum vieillesse et ASI en décembre 2017

	2015	2016	2017
Allocation de solidarité aux personnes âgées (L.815-1 du code de la SSI	217	229	249
Allocation supplémentaire (L.815-2 ancien du code de la SSI *	511	446	391
Allocation supplémentaire d'invalidité (L.815-24 du code de la SSI)	51	22	21
Proportion de bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité	Enim **0,5 %**	Régime général **3,1 %**	

Source : Enim D.SID Pentes, traitements DNRLF, mars 2018

* Allocation qui n'est plus attribuée mais toujours servie.
SS : Sécurité Sociale

Droit dérivé (Ayants droit)		Total	
2 069	1,7 %	7 976	6,5 %
0	0,0 %	32	0,0 %
27	0,0 %	459	0,4 %
536	0,4 %	1 003	0,8 %
2 632	**2,2 %**	**9 470**	**7,8 %**
2 597	2,1 %	6 242	5,1 %
1 296	1,1 %	5 471	4,5 %
12 807	10,5 %	29 364	24,1 %
2 181	1,8 %	5 919	4,9 %
6 626	5,4 %	13 753	11,3 %
15 648	12,8 %	47 188	38,7 %
3 432	2,8 %	4 610	3,8 %
44 587	**36,5 %**	**112 547**	**92,2 %**
47 219	**38,7 %**	**122 017**	**100 %**

DÉFINITIONS

LA PENSION SPÉCIALE
est attribuée sur demande :
- si le marin réunit des services validés par l'Assurance vieillesse des marins, d'une durée égale à 3 mois au moins et 15 ans au plus ;
- à l'âge auquel le marin bénéficie d'une pension d'un autre régime légal ou réglementaire français ;
- jamais avant 55 ans ;
- à partir de 60 ans si le marin n'a acquis aucun droit à pension d'un autre régime de retraite français.

LA PENSION ANTICIPÉE
est servie sans condition d'âge :
- si le marin est reconnu définitivement inapte à la navigation ;
- si le marin réunit au moins 15 annuités ;
- à partir de la date de reconnaissance de l'inaptitude.

LA PENSION PROPORTIONNELLE
est attribuée sur demande à partir de 55 ans si le marin réunit au minimum 15 ans de services et au maximum 25 ans de services.

LA PENSION D'ANCIENNETÉ
Elle est attribuée sur demande à :
- 50 ans si le marin réunit au moins 25 ans de services. La pension d'ancienneté est plafonnée à 25 annuités, même si le marin a cotisé plus longtemps.
- 52,5 ans si le marin réunit 37,5 ans de services.
- 55 ans si le marin réunit au minimum 25 ans de services et au maximum 37,5 ans de services.

Délais de 1er versement d'une pension en 2017

- de 31 jours
(indicateur COG)



% d'attributions de pensions mises en paiement

Source : Enim D-SID Pension, traitements DMRLF, mars 2018

LES EMPLOYEURS



8 880
employeurs en 2017

99 %
en décompte trimestriel automatisé (DTA) représentant **66,1 % des marins actifs** de 2017

+

1 %
en déclaration mensuelle informatisée (DMIST) représentant **36,0 % des marins actifs** de 2017

Source : Exim D-SID, Lignes de services, traitements Exim CCMA et DMRLF mars 2018

> Un employeur peut avoir cotisé en DTA et en DMIST au cours de l'année.
C'est pourquoi la somme des marins dont les employeurs ont cotisé en DMIST et en DTA est supérieure à 100.

Répartition des employeurs en 2017 par secteur d'activité



Pêche	Commerce	Cultures marines	Plaisance professionnelle
61,9 %	8,1 %	23,0 %	8,7 %

Source : Exim D-SID, Lignes de services, traitements Exim DMRLF mars 2018

> Près de 62 % des employeurs ont été actifs au moins une fois à la pêche en 2017.

Décisions spécifiques

3 196 décisions de surclassement / reclassement

2 453 dossiers de chômage partiel

2 431 dossiers de chômage indemnisés

1 445 décisions de mobilité internationale

203 autorisations de maintien d'affiliation

Source : CCMA, avril 2018

Les cotisations

44 960 TITRES DE COTISATIONS ÉMIS, DONT :
2 576 titres DMIST
35 566 titres DTA

6 301 TITRES ÉMIS MANUELLEMENT

DTA
82,8 millions €
soit 53 %

DMIST
73,5 millions €
soit 47 %

Source : CCMA, avril 2018

> 40,6 millions d'€ de remboursements d'exonérations par l'État en 2017.

Source : DBF, mai 2018

LE CONTENTIEUX

En 2017, le Département du Contentieux de la Sécurité Sociale a géré 1 644 dossiers dont 571 ont reçu une solution au terme d'accords amiables ou de jugements prononcés.

Ainsi :

• **348 nouveaux recours** ont été diligentés pour recouvrer les **débours** de l'établissement auprès de tiers responsables de dommages à l'encontre d'affiliés de l'Enim.
En 2017, le montant total des sommes récupérées s'élève à hauteur de **3 357 905,67 €**.

• **En contentieux général, 163 dossiers** ont été ouverts.
70% des litiges terminés relatifs à la réglementation de la branche maladie et de la branche vieillesse ont permis de reconnaître le bien-fondé des décisions de l'Enim en particulier en matière de qualification du risque et des frais de transports.

• **75 dossiers** se rapportant plus spécifiquement à la contestation de l'appréciation des taux d'incapacité permanente partielle, aux inaptitudes ou réductions de capacité de travail ont été portés devant les juridictions du contentieux de l'incapacité.
Sur 51 affaires terminées, l'Enim en a gagné 31.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dossiers, l'Enim a fait appel à des avocats dont le montant des honoraires s'est élevé à **231 000 €**.



348 **NOUVEAUX RECOURS CONTRE TIERS RESPONSABLES**
+ de 3,3 M € récupérés

163 **DOSSIERS OUVERTS EN CONTENTIEUX GÉNÉRAL**

75 **DOSSIERS PORTÉS DEVANT LES TRIBUNAUX DU CONTENTIEUX DE L'INCAPACITÉ**

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les actions de répression des fraudes, des fautes et abus

Eu égard aux difficultés inhérentes à la qualification des faits litigieux, une instance collégiale a été instituée en janvier 2014 afin de bénéficier d'une appréciation pluridisciplinaire des cas de suspicion de fraude.

Ladite commission procède à l'examen des dossiers soumis au regard de la législation applicable; de la matérialité des faits et de la gravité des faits reprochés et du degré de responsabilité de la personne mise en cause.

La commission des fraudes est chargée de proposer au Directeur de l'établissement un niveau de qualification des faits (fraude, faute, abus, activité dangereuse) et des sanctions à mettre en œuvre.

Au cours de l'année 2017, la commission des fraudes s'est réunie à 3 reprises afin d'examiner 37 dossiers litigieux contre 34 en 2016.

Sur les 37 dossiers examinés, 34 ont été qualifiés de frauduleux, de fautifs ou d'abusifs.

Dans ce cadre, la commission des fraudes a décidé de notifier **22 avertissements ou rappels à la loi,** de déposer **12 plaintes** auprès du Procureur de la République et **3 signalements** auprès de juridictions ordinales.

Sanctions prononcées par la Commission des fraudes en 2017

Branche	Dossiers examinés	Dossiers frauduleux, fautifs ou abusifs	Dossiers non frauduleux	Sanctions administratives	Sanctions ordinaires	Sanctions pénales
Maladie	13	13	0	11	3	2
Vieillesse	16	13	3	10	0	3
Recouvrement	8	8	0	1	0	7
Total	37	34	3	22	3	12

En l'état actuel du droit, l'établissement ne peut mettre en œuvre le dispositif des pénalités financières prévu à l'article L.114-17-1 du Code de la sécurité sociale. Par conséquent, les sanctions administratives prononcées en matière d'assurance maladie par l'établissement se limitent à la notification d'avertissements ou de rappels à la loi.

Pour rappel des données 2016, 19 avertissements avaient été notifiés et 7 plaintes avaient été déposées devant les juridictions pénales. L'augmentation des dépôts de plainte en 2017 atteste d'un renforcement de la politique de sanction de l'établissement.

Le montant des fraudes constatées au sein de l'Enim au titre de l'année 2017

Au titre de l'année 2017, le montant des fraudes constatées par l'établissement s'élève à la somme de **478 357 euros** contre 354 025 euros en 2016 soit une augmentation de **35 %**.

Branche	Nombre de dossiers frauduleux	Montants des fraudes constatées
Maladie	13	61 287 €
Vieillesse	13	291 300 €
Recouvrement	8	125 770 €
Total	34	478 357 €

* Montant des fraudes constatées : montants des indus qualifiés de frauduleux par le Directeur de l'Enim et comptabilisés comme tels conformément à l'instruction n°D.2012/11927 du 26/12/2012 de la Direction de la sécurité sociale relative aux règles de comptabilisation des indus frauduleux dans les régimes obligatoires de base.

Évolution des préjudices constatés et évités sur la période de 2014 à 2017

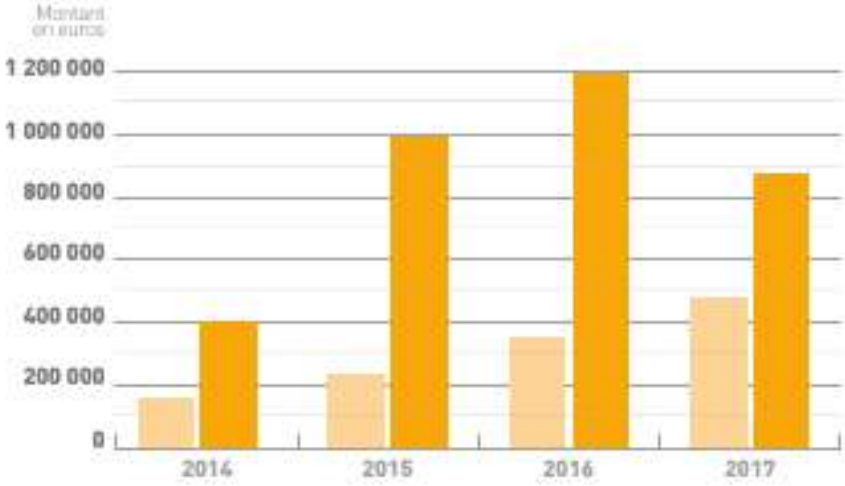

Montant des fraudes évitées : préjudice que l'établissement aurait subi si la fraude n'avait pas été découverte. Le calcul prend en compte la date de la découverte du préjudice et la durée pendant laquelle la personne fautive aurait bénéficié de la prestation concernée si la fraude n'avait pas été découverte.

Montant du préjudice constaté

Montant du préjudice évité

Répartition par typologie de fraude

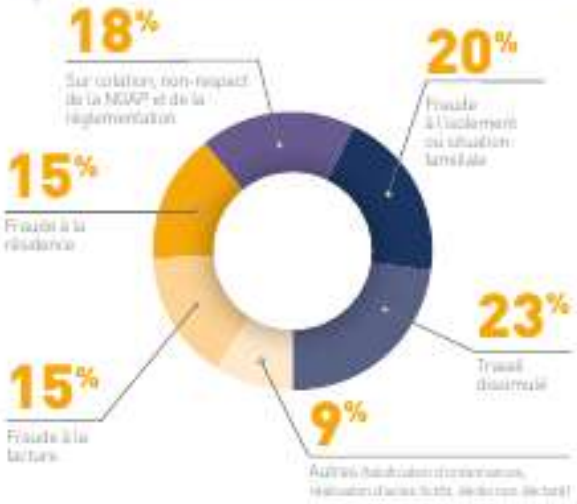

Répartition du nombre de fraudes par nature de prestation



Répartition des fraudes par nature des prestations et montants

Les fraudes détectées afférentes au versement d'une pension de réversion représentent **52,5 %** du montant total des fraudes détectées avec plus de **251 000 euros**. Le montant des fraudes inhérentes aux cotisations et aux faits de travail dissimulé représente **26,5 %** du montant total des fraudes détectées, soit **126 000 euros**. Enfin, les fraudes inhérentes aux prestations en nature représentent quant à elles **13 %** du montant total, soit un montant **61 300 euros**. Enfin, l'allocation de solidarité aux personnes âgées représente **8 %** du montant total des fraudes, soit **40 000 euros**.

Les faits découverts le sont majoritairement par les agents de l'établissement, soit dans le cadre de traitement de dossiers, soit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de contrôle de l'établissement (**60 %**). Dans les autres cas, il s'agit de signalements émanant de partenaires (CPAM, services de gendarmerie, services judiciaires).

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

L'action sanitaire et sociale se définit comme l'ensemble des aides individuelles sociales, complémentaires ou non aux prestations légales à la charge de l'Enim, destinées à pourvoir à des besoins sociaux de certains bénéficiaires dans l'impossibilité d'y faire face.

Elle a pour objectif de préserver la cohésion et le lien social en s'efforçant de prendre en charge les besoins des catégories les plus fragiles de la population et d'apporter des solutions de solidarité nouvelles.

Elle est l'expression de la solidarité comme moyen de lutter contre l'exclusion sociale. La politique d'action sanitaire et sociale de l'Enim est aussi bien axée sur les branches maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle que vieillesse.

En 2017, l'Enim a également mis en place une aide financière exceptionnelle pour les ressortissants de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy touchés par la tempête Irma.

Répartition des actions individuelles et collectives

ACTIONS INDIVIDUELLES EN 2017





ACTIONS COLLECTIVES EN 2017



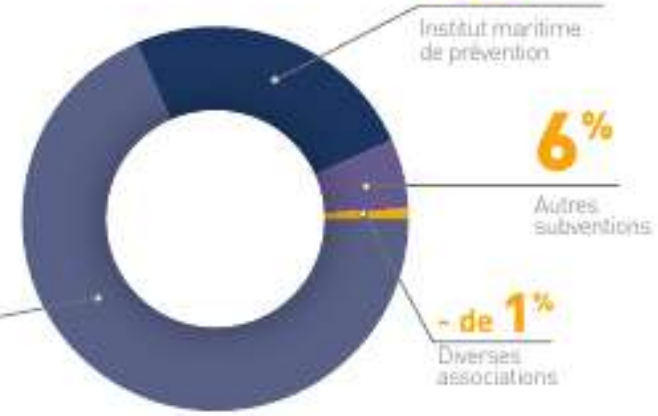



Dépenses d'action sanitaire et sociale

Nature des prestations	2017	2016	2015
Aides en lien avec l'accident, la maladie, la maternité	**1 670 700 €**	**460 350 €**	**447 129 €**
Secours maladie hors navigation	42 205 €	43 510 €	68 314 €
Secours accident et maladie professionnelle	15 743 €	17 659 €	20 632 €
Indemnités maternité & indemnités nourriture (IN)[1]	1 549 297 €	325 478 €	293 247 €
Fournitures et prestations supplémentaires	63 455 €	73 703 €	64 936 €
Aides favorisant le maintien à domicile	**2 790 742 €**	**3 025 009 €**	**3 316 037 €**
Aides aux personnes âgées	2 777 261 €	3 010 800 €	3 285 791 €
Aide ménagère aux actifs	13 481 €	14 209 €	15 620 €
Aide ménagère aux familles	0 €	0 €	14 626 €
Aides au titre du handicap	36 012 €	4 041 €	36 514 €
Aides en lien avec le décès	284 912 €	202 957 €	301 203 €
Aides liées à la prévention de la désinsertion professionnelle	8 577 €	14 507 €	11 764 €
Autres aides (arrêt en 2017)[2]	1 648 €	20 223 €	29 921 €
Total actions individuelles	**4 792 591 €**	**3 727 087 €**	**4 142 568 €**
DÉPENSES DE COMPENSATIONS /SUBVENTIONS			
Service social maritime	1 328 900 €	1 370 000 €	1 370 000 €
Institut maritime de prévention	370 000 €	370 000 €	370 000 €
AGISM[3]	0 €	0 €	30 000 €
Diverses associations	7 700 €	15 846 €	7 644 €
Ehpad	0 €	0 €	250 000 €
Autres	79 974 €	137 149 €	119 920 €
Total actions collectives	**1 786 574 €**	**1 892 995 €**	**2 147 564 €**
Prévention maladie	328 192 €	420 325 €	403 812 €
Prestations légales[4]	7 455 €	27 397 €	40 521 €
Budget total	6 914 812 €	6 067 804 €	6 734 465 €

Source : Département solidarité et prévention de l'Enim, mai 2018

(1) En 2017, les IN ont été intégralement financées par le budget de l'action sanitaire et sociale.
(2) Arrêt en 2017 de l'aide aux vacances et des dons et legs.
(3) Dans le cadre de l'évolution de la politique de gestion immobilière et de la clarification du périmètre d'activité de l'Enim, l'établissement a dû mener en 2017 un travail de sécurisation juridique de la situation domaniale des biens anciennement gérés par l'AGISM. Ce travail a notamment permis d'aboutir à la vente de l'Hôtel des gens de mer de Boulogne-sur-Mer en décembre 2017. La vente de celui de Concarneau est prévue en 2018.
(4) Arrêt en 2017 de la prise en charge financière de la tutelle des majeurs.



LE CONTRÔLE MÉDICAL

Dans le cadre de ses missions, l'Enim contrôle par le biais de son service médical les prescriptions d'arrêts de travail et de soins, les applications de la tarification des actes et prestations et les activités des professionnels de santé.

60 000 avis donnés dont 23 448 suite à des examens sur pièces et 2 062 suite à des examens sur personne.

↘ 10 047 demandes d'exonération du ticket modérateur dans le cadre d'affections de longue durée (11 115 en 2016).

↘ 278 demandes de reconnaissance de maladie professionnelle (323 pour 2016).

↘ 97 instructions de pensions d'invalidité (133 en 2016).

↘ 39 demandes de dossiers médicaux pour le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (54 en 2016).

↗ 75 dossiers soumis à l'avis des médecins conseils dans le cadre du contentieux (68 en 2016).

Nombre d'arrêts de travail traités par le Service du contrôle médical (hors accident du travail ou maladie cours navigation inférieurs à 30 jours)

	Lorient	Bordeaux	Saint-Malo	Marseille	Total 2017	Total 2016	Total 2015
Maladie	1509	664	2141	618	4932	5019	5047
Accident travail	412	252	749	263	1676	1754	1961
Maladie cours navigation	123	43	209	74	449	465	552
Maladie professionnelle	45	20	50	4	119	136	164
Rechute ATM	31	7	45	18	101	120	153
Rechute MP	5	4	12		21	34	33
Total	2125	990	3206	977	7298	7528	7910

Pour information : 5 983 arrêts de travail débutés en 2017 pour 7 298 arrêts de travail indemnisés dans la même année (arrêts débutés en 2017 + stock antérieur : certains marins ayant eu plusieurs arrêts).

LE CONSEIL DE SANTÉ

En 2017, le Conseil de santé s'est réuni 7 FOIS pour examiner 68 AVIS

LE PERSONNEL DE L'ENIM



339 AGENTS
Effectif physique au 31/12/2017

48,2 ANS
ÂGE MOYEN







Répartition par catégorie d'emploi



Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C

72,27 % Titulaires

26,25 % Non titulaires

1,48 % Mis à disposition

Dialogue social

5 réunions du comité technique (CT), dont **1** CT spécial de présentation de la COG

3 réunions du comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)

Les nouveaux arrivés

Total 2017	47
Dont emplois permanents (> 12 mois)	20
Dont emplois non permanents (CDD inf. à 12 mois)	27
Motifs d'arrivées des recrutements sur emplois permanents	
Postes vacants, suite à :	6
départ à la retraite	1
mutation	2
démission	2
fin de contrat	1
Recrutements sans concours, concours réservé	13
Création de poste	1

Les départs

Total 2017	57
Dont emplois permanents (> 12 mois)	42
Dont emplois non permanents (CDD inf. à 12 mois)	15
Motifs de départs sur emplois permanents	
Démissions	5
Fins de contrat (CDD, apprentissage, contrats aidés)	7
Mutations	12
Retraites	17
Congé pour convenance personnelle	1



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2016-2020 ENTRE L'ÉTAT ET L'ENIM

OBJECTIF COG.2020

INDICATEURS COG

	Intitulé	Objectifs 2016	Réalisé 2016	Objectifs 2017	Réalisé 2017	Objectifs 2018	Objectifs 2019	Objectifs 2020
FONCTIONS TRANSVERSES								
1	Taux d'appels aboutis (maladie)	94 %	87,10 %	92 %	94,70 %	94 %	96 %	96 %
2	Niveau de satisfaction globale des bénéficiaires	Pas de baromètre de satisfaction en 2016		95 %	98 %	96 %	96 %	97 %
3	Niveau de satisfaction globale au téléphone			92 %	93 %	93 %	94 %	94 %
MALADIE								
4	Délai moyen de traitement des FSE	3,8 j	4,07 j	3,7 j	3,32 j	3,6 j	3,5 j	3,4 j
5	Délai moyen de règlement de la 1ère IJ en MHN	30 j	34 j	29 j	29,5 j	28 j	27,5 j	27 j
RETRAITE								
6	Pourcentage d'attributions des droits propres mis en paiement dans le délai requis (31 jours)	96 %	91 %	96 %	98,10 %	97 %	97,50 %	98 %
7	Pourcentage d'attributions des droits dérivés mis en paiement dans le délai requis (31 jours)	96 %	93 %	96 %	96,80 %	97 %	97,50 %	98 %
RECOUVREMENT								
8	Taux de recouvrement sur exercice précédent	98 %	98,90 %	98,50 %	99,30 %	98,50 %	98,50 %	99 %
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE								
9	Nombre d'assurés (maladie & vieillesse) par ETPT		M=432 V=1 092	M=435 V=1 120	M=480 V=1 156	M=445 V=1 160	M=460 V=1 195	M=479 V=1 230
10	Coût de gestion par bénéficiaires consommant		170 €	175 €	163 €	173 €	172 €	172 €
11	Coût de gestion d'un pensionné		55 €	56 €	57 €	54 €	54 €	53 €
GESTION DES RISQUES								
12	Taux de contrôle sur personne des arrêts de travail > à 1 an	95 %	NC	95 %	99 %	96 %	97 %	98 %
13	Taux d'avis sur arrêt de travail > 45 jours contrôlés avant le 120ème jour	100 %	NC	100 %	99,40 %	100 %	100 %	100 %
RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ORGANISATIONS (RSO)								
14	Taux d'absentéisme de courte durée	0,78 %	0,46 %	0,76 %	0,93 %	0,74 %	0,72 %	0,70 %
15	Taux d'insertion des agents RQTH	7 %	9,20 %	7 %	10,66 %	7 %	7 %	7 %

GLOSSAIRE

AAP : allocation annuelle proportionnelle

ASI : allocation supplémentaire d'invalidité

ASPA : allocation de solidarité aux personnes âgées

AT : accident du travail

ATM : accident du travail maritime

AGISM : association de gestion des institutions sociales maritimes

AVM : assurance vieillesse des marins

CCMA : centre des cotisations des marins et des armateurs

CHSCT : comité hygiène, sécurité et conditions de travail

CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire

CNAM : caisse nationale d'assurance maladie

COG : convention d'objectifs et de gestion

CPA : centre des pensions et des archives

CPAM : caisse primaire d'assurance maladie

CPM : centre de prestation maladie

CT : comité technique

DAM : direction des affaires maritimes

DCSS : département du contentieux de la sécurité sociale

DMIST : déclaration mensuelle informatisée

DMRLF : département de la maîtrise des risques et de la lutte contre la fraude

DROM : département et région d'outre-mer

DSS : direction de la sécurité sociale

DTA : décompte trimestriel automatisé

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ENSM : école nationale supérieure maritime

ETPT : équivalent temps plein travaillé

FIE : faute inexcusable de l'employeur

FSE : feuille de soins électronique

FSP : feuille de soins papier

IJ : indemnité journalière

IMP : institut maritime de prévention

IPP : incapacité permanente et partielle

MAD : mise à disposition

MCN : maladie cours navigation

MHN : maladie hors navigation

MP : maladie professionnelle

NGAP : nomenclature générale des actes professionnels

PE : prestations en espèces

PN : prestations en nature

PIA : pension d'invalidité accident

PIM : pension d'invalidité maladie

PIMP : pension d'invalidité maladie professionnelle

PTO : pension temporaire d'orphelin

SAM : service des affaires maritimes

SCM : service du contrôle médical

SSM : service social maritime

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

RPM : régime de prévoyance des marins

RSA : revenu de solidarité active



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE L'ENIM

4, avenue Éric Tabarly – 17183 Périgny Cedex

Directeur de la publication : M. Richard DECOTTIGNIES.

Rédaction : Mission communication de l'Enim en collaboration avec les services et partenaires cités dans le rapport.

Maquette : RC2C.

Impression : Imprimerie rochelaise, imprimé sur papier certifié PEFC 100% 10-31-1240

Copyright des photos : IStock : couverture, pages 1, 2, 3.



NOUS CONTACTER

Centre de prestations maladie de Saint-Malo
Arsenal de la Marine
Quai Solidor
35415 SAINT-MALO Cedex
pfs.sdpo@enim.eu

Centre de prestations maladie de Lorient
33, boulevard Cosmao-Dumanoir
CS 87 770
56327 LORIENT Cedex
pfs.sdpo@enim.eu

Centre des pensions et des archives
1 bis, rue Pierre Loti
BP 240
22505 PAIMPOL Cedex
02 96 55 32 32
cpa.sdpo@enim.eu

Centre des cotisations des marins et des armateurs
Arsenal de la Marine
Quai Solidor
BP 125
35407 SAINT-MALO Cedex
02 99 82 98 00
ccma.sdpo@enim.eu

Siège de l'Enim
4, avenue Éric Tabarly
CS 30 007
17183 PÉRIGNY Cedex
05 46 31 83 00
sec-dir@enim.eu



www.enim.eu
/mon espace personnel
RAPIDE · INTUITIF · ACCESSIBLE À TOUS

0 811 701 703 Service 0,06 € / min + prix appel

enim
le régime social des marins



